

REGLEMENT PILOTE ADULTE ET ENFANT DE PLUS DE 7 ANS

1 – Consignes de sécurité

L'achat d'une prestation, de quelque nature qu'elle soit, ainsi que la simple présence sur le site, entraînent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout pilote pratiquant du kart au Brest karting électrique devra respecter les consignes de sécurité et porter les équipements obligatoires.

2 – Interdiction

La pratique du kart est strictement interdite aux :

- Femmes enceintes ou personnes en incapacité physique a la pratique du kart
- Personnes cardiaques ou présentant une pathologie incompatible a la pratique du kart
- Personnes en état d'ébriété ou sous emprise de drogue ou médicaments

3 – Age des pratiquants

Pour des questions de sécurité, l'âge minimum requis pour la pratique du karting au Brest karting électrique est de :

- des 7 ans révolus – kart enfant et vitesse a l'appréciation des commissaires de piste
- des 14 ans révolus – kart adulte et vitesse a l'appréciation des commissaires de piste
-

Pour des raisons évidentes de sécurité, les karts adultes et enfants ne sont pas mélangés, les adultes et enfants de – de 14 ans peuvent rouler ensemble mais sur kart enfant en session enfant.

4 – Briefing

Tout pilote devra avoir écouté le briefing vidéo en place sur le téléviseur dans les vestiaires ainsi qu'avoir lu les consignes affichées dans les vestiaires et dans les stands.

Récapitulatif du briefing :

- Mettre une combinaison, un protège cote et minerve (Facultatif)
- Attacher les cheveux long et les rentrer dans les vêtements mettre une charlotte pour l'hygiène ECHARPE, VETEMENT TROP AMPLE , CHAUSSURE OUVERTES ET CLAQUETTES INTERDITS.
- Mettre un casque (bonne taille rangée par couleur) et l'attacher.
- S'installer dans le kart, après avoir pris le numéro correspondant à votre identité sur l'écran TV face au poste des commissaires de piste.
- la minerve est obligatoire pour les moins de 14 ans
- Régler son siège/pédalier/volant, position des mains et des bras à 09h15 .
- Attacher la ceinture de sécurité.
- Ecouter les consignes données par le commissaire de piste, ne pas hésiter à poser des questions.

Le départ des stands est donné par les commissaires de piste en vitesse minimum au début puis déclenchement automatique de la vitesse piste.

Ne pas percuter d'autre pilote, respecter les panneaux (laisser passer, carton jaune, carton rouge) présenté par les commissaires de piste.

Ralentir si incident sur la piste sous drapeau jaune interdiction de doubler, interdiction de sortir du kart, de se dégager seul et attendre l'intervention d'un commissaire de piste .

Fin de session le gyrophare orange et feux rouges sont allumés, la vitesse est réduite automatiquement, retour dans les stands au ralenti, attention au commissaire de piste au milieu de la piste avec drapeau de fin de session.

emprunter la même ligne de charge que vous aviez quitté en début de session sauf indication contraire.

Attendre l'autorisation d'un commissaire de piste pour sortir des karts.

Quittez les stands vers le vestiaire au plus vite en restant bien sur les couloirs bleus .

5 – Circulation sur la piste

La circulation sur la piste doit impérativement s'effectuer dans le sens indiqué par le personnel de piste.

Il est interdit de rouler en sens inverse.

Pour les débutants une ligne de guidage est tracée au sol pour vous aider a prendre les meilleures trajectoires

Il faut impérativement adapter la vitesse du kart a votre niveau.

6 – Chocs

Les chocs et accrochages volontaires sont rigoureusement interdits.

Ils peuvent , en cas d'intention manifeste ou défaut de contrôle prononcé, entraîner l'expulsion du client, sans donner lieu à un remboursement, ceci afin de préserver la sécurité de tous ainsi que le matériel.

7 – Equipement

Tout pilote devra être équipé :

- D'une combinaison (Facultatif)
- D'un casque (à sa taille et bien attaché)
- D'un tour de cou obligatoire pour les moins de 14 ans (minerve)

- Avoir sa ceinture de sécurité attachée

Par ailleurs il est interdit

- laisser les cheveux longs dépasser du casque ou porter écharpe et foulard
- porter des chaussures ouvertes (tongs)/ des chaussures à talons hauts .

Il est possible de venir avec son propre équipement (casque intégral homologué , combinaison et gants). Le personnel pourra refuser les dispositifs d'enregistrements vidéo si ils sont inappropriés ou jugés dangereux.

8 – Exclusion

Chaque pilote doit avoir un comportement « fair-play » et sportif .Chaque pilote s'engage à respecter les dites consignes ainsi que celles des commissaires de piste. SI celles-ci ne sont pas respectées nous nous réservons le droit, pour votre protection et celle des autres pilotes une exclusion de la piste sans quelconque indemnité ni préavis .

9 – Accident

Brest karting électrique ne pourra être tenu responsable d'un accident, sauf s'il y a une défaillance du matériel, de la piste ou d'une erreur du personnel.

Si vous êtes blessé par une tierce personne ce sera la RC de celle-ci qui sera engagée et non celle de Brest Karting électrique .

En cas de blessure corporelle jugée sérieuse Brest karting électrique se réserve le droit d'interrompre une session ou grand prix pour l'intervention des secours .

10 – Réclamation

Tout incident ou réclamation devra être signalé immédiatement au personnel d'accueil puis par courrier recommandé à :

Brest karting électrique
35 avenue 1ere dfl 29200 Brest

11 – Vestiaire

Des casiers à codes sont à disposition gratuitement.
Brest karting électrique décline toute responsabilité en cas de vol.

12 – Dans l'enceinte du bâtiment

L'introduction de boisson et nourriture dans l'enceinte du complexe est strictement interdite.
Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte du bâtiment ainsi qu'au bar.
Tout événement survenant sur le parking de Brest karting électrique ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation.

→ Le respect de ce règlement vous permettra de passer un agréable moment chez BKE .

